

N/REF : 29/12/2025 16H58 C:000053 I:02572
V/REF : AC/C35572
V/Email reçu le Lundi 29/12/2025 a 16H58

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BVR
IMMEUBLE : VILLE AU ROUX - BVR
RUE DE LA BASSE VILLE AU ROUX
6-26
35400 ST MALO

Rennes, le 27 Janvier 2026

Référence Marché: 024071-ELT-002

LOCALISATION : 24 RUE DE LA BASSE VILLE AU ROUX - MR MALLET 06 13 71 84 32
LOGEMENT N° 014259, PORTE N°4259, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 3

MOTIF : PROBLEME ELECTRIQUE

Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 19/01
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
RECHERCHE DE PANNE ELECTRIQUE.
CONSTAT : 2 PRISE DE COURANT DEBOUTE
MISE HORS TENSION ELECTRIQUE.
FOURNITURE ET POSE BOITES D'ENCASTREMENT.
BRANCHEMENT DE 2 PRISES.
REMISE SOUS TENSION ELECTRIQUE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATERIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 19/01/26 a 16H24 EROCHE@AIGUILLON.COM

CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 19/01/26 A 16:24 M. E ROCHE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	ELT008-Reprise fixat.Prise Tv,télév,RJ45	1	20,00	40,00
2,00	MOE001-H(s) Electricien Hors BPU	1	46,00	92,00
TOTAL H.T.				132,00
T.V.A. a 10,00%				13,20
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>145,20</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.